
Ci-joint le droit d'alerte déposé par les élus CHSCT en intersyndical Solidaires et CGT ; ainsi que la délibération .

Le RH a refusé en premier lieu le vote de cette délibération, prétextant que ce CHS était informel. Ce qui n'était pas le cas puisqu'il a été convoqué suite au droit d'alerte.

fichiers:



[Télécharger droit_dalerte_situation_des_sites.odt](#) (22.82 Ko)



[Télécharger deliberation_77.pdf](#) (110.31 Ko)

Colonne de droite publique: [En direct des sections](#)

Public: [DL CHS-CT](#)

[CR CHS-CT](#)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank
